# Signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale par les responsables associatifs

# Discours prononcé par Céline HEMAM, conseillère municipale en charge de l'Egalité entre les femmes et les hommes

#### Lundi 6 mars 2023 à 18h

Mesdames, Messieurs les président.e.s d'association, responsables associatifs,

Merci à tous pour votre présence aujourd'hui pour ce moment important d'engagement : la signature de la charte européenne pour l'Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale par les responsables associatifs.

Aujourd'hui, nous sommes le 6 mars, à 2 jours de la journée internationale des droits des femmes. C'est l'occasion de faire un point sur les progrès, et les actions qui restent à faire pour tendre à cette égalité.

Le 8 mars est un jour idéal pour rappeler ce qu'est l'égalité! Depuis 1946, l'égalité femmeshommes est même un principe constitutionnel: la loi garantit aux femmes dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes, c'est-à-dire le droit réel à « un salaire égal pour un travail égal », le droit d'évoluer professionnellement, l'accès à des fonctions de responsables...

Je tiens à rappeler également que l'année 2022 a été particulièrement difficile pour les droits des femmes : les femmes ukrainiennes, syriennes qui ont fuit leur pays pour sauver leur vie et celle de leur enfants, et le combat permanent des femmes pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes. Aujourd'hui, il y a encore trop de victimes, nous souhaitons la fin de ces violences. Nous voulons que les lois existantes soient complétées et appliquées !

Vous me permettrez également quelques mots sur « la réforme des retraites ». Ce projet de loi va dégrader la situation des femmes. Aujourd'hui déjà, les femmes et les hommes ne sont pas à égalité face à la retraite. Elles la prennent déjà plus tard et touchent des pensions plus faibles en raison de carrières hachées. Demain, si par malheur cette loi passait, la

situation des femmes s'aggraverait. Je serais avec de nombreuses/nombreux élu.e.s de la ville dans les rues du Mans demain après-midi pour exiger son retrait.

Allonnes réaffirme son double engagement pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Depuis de nombreuses années, la ville s'est engagée à lutter contre les discriminations. Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en fait partie. La promotion de l'égalité des genres a été relancée par cette nouvelle mandature, en nommant une élue référente à l'Egalité entre les femmes et les hommes.

La ville s'emploie à mener diverses actions afin de diffuser la culture de l'égalité, et de déconstruire des stéréotypes dès le plus jeune âge. Mais aussi à mettre en avant les parcours de femmes qui ont inspiré l'histoire, comme cela a été fait l'année dernière avec la conception de l'exposition « Allonnes célèbre des femmes engagées », qui a été diffusée et vue très largement, notamment par des scolaires. Elle est de nouveau visible jusqu'au 11 mars ici à l'Hôtel de Ville.

Pour revenir à la charte, la ville l'a signée lors de son dernier conseil municipal, le 1<sup>er</sup> février dernier. Chaque élu.e de manière individuelle l'a également signé comme vous pouvez le voir sur le panneau à ma gauche.

Rédigée en 2006 dans le cadre d'un projet mené par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, cette charte est destinée aux collectivités locales et régionales d'Europe afin de rendre public leur engagement en matière d'égalité femmes-hommes, à travers la mise en œuvre d'engagements définis à travers 30 articles, en lien direct avec les domaines de compétences des collectivités territoriales en tant qu'employeur, prestataire de services....

### Je citerai quelques axes en tant que collectivité employeur :

- le signataire nous reconnait le droit à l'égalité des femmes et des hommes dans tous les aspects de l'emploi, y compris l'organisation du travail et les conditions de travail ;
- le signataire reconnait le droit à la conciliation de la vie professionnelle, sociale et privée, ainsi que le droit à la dignité et à la sécurité au travail ;
- le signataire s'engage pour une égalité des rémunérations, y compris d'avoir un salaire égal pour un travail de valeur équivalente ;

- le signataire reconnait le besoin d'éliminer tout concept stéréotypé des rôles des femmes et des hommes dans toutes les formes d'éducation

### Dans cette charte 6 grands principes y sont inscrits :

- 1. L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un droit fondamental
- 2. Les discriminations doivent être prises en compte pour traiter de l'égalité
- 3. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de société démocratique
- 4. L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes
- 5. Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités et des régions est nécessaire pour faire avancer l'égalité
- 6. Des plans d'actions et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des hommes et des femmes

## Nous œuvrons localement pour atteindre ces objectifs... Néanmoins, elle nous engage à aller encore plus loin et plus vite. En effet, il y a URGENCE!

Dans ce cadre, lors du dernier Comité Social Territorial, l'ensemble des élus du personnel et de la municipalité ont décidé de signer cette charte. Une première mesure a été actée : la mise en place de 2 référents du CST, l'un du collège personnel, et l'autre représentant l'administration, disponibles pour recueillir tous signalements sexistes ou sexuelles. Un autre enjeu nous a semblé important : comment associer le plus grand nombre d'Allonnais.e.s à cette charte.

Se tourner vers les associations nous a semblé important. C'est pour cette raison que nous avons invité les associations locales à venir s'associer à cet engagement en signant ce jour, la charte. Suite aux signatures, ce panneau que nous vous inviterons à signer dans quelques instants sera affiché en mairie. Un exemplaire de cette charte co-signé par la ville et le mouvement associatif sera affiché dans tous les lieux culturels et sportifs pour confirmer notre engagement commun.

Nous nous sommes également engagés à rédiger un Plan d'action pour l'égalité qui fixera les priorités, les actions et les ressources. Les collectivités de moins de 20 000 habitants n'ont pas l'obligation de le faire, mais en étant signataire de cette charte, nous prenons cet engagement afin d'en faire un axe prioritaire, d'ajuster nos actions pour favoriser,

promouvoir cette égalité, d'inviter les services et les partenaires à prendre en compte cet enjeu dans l'élaboration des prochaines actions.

Avec cette signature plurielle, nous nous donnons comme objectif que l'ensemble du territoire intègre pleinement la dimension du genre dans leurs politiques, leurs organisations et leurs pratiques. Vous êtes plus d'une soixantaine d'associations à avoir répondu favorablement à cet engagement, et vous êtes plus d'une quarantaine à avoir pu vous déplacer ce soir pour la signature officielle. Merci à vous qui côtoyez au quotidien nos citoyen.ne.s., adhérent.e.s., de vous engager dans ce combat pleinement d'actualité. Vous venez confirmer l'importance de cet engagement.

Je tiens à remercier l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce projet – le cabinet du maire, le service communication, le service sports et vie associative. Merci aux différents services et agents, aux associations qui s'investissent à mettre en lumière la lutte pour les droits des femmes, et sensibilisent leur public vers une égalité des genres.

Enfin, nous pouvons nous féliciter du travail du centre social qui propose toute cette semaine une série d'actions en faveur de l'égalité des genres, que je vous invite à aller voir.